

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 28.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Désignation Commerciale PC-12/PC-12C
Nom Chimique Reaction Product of Castor Oil with Toluene Diisocyanate
N° CAS 67700-43-0
N° EINECS 500-169-5
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation Identifiée Mesures de Photostress®.
Utilisations Déconseillées Rien de connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Identification de la société
VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD
Stroudley Road
Basingstoke
Hampshire
Royaume-Uni
RG24 8FW
Téléphone +44 (0) 1256 462131
Fax +44 (0) 1256 471441
Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence** (00-1) 703-527-3887
CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) Skin Sens. 1; H317
Acute Tox. 2; H330
Resp. Sens. 1; H334
Carc. 2; H351
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
PC-12/PC-12C
- Pictogramme(s) de Danger
 
- Mention(s) d'Avertissement Danger
- Autres informations Reaction Product of Castor Oil with Toluene Diisocyanate (N° CAS 67700-43-0)
- Mention(s) de Danger
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H330: Mortel par inhalation.
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
- Conseil(s) de Prudence
P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 28.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

l'eau.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Aucun

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH
Reaction Product of Castor Oil with Toluene Diisocyanate **	67700-43-0	500-169-5	Aucun attribué

** Contient: m-tolyldiene diisocyanate (Mixture of Toluene 2,4-Diisocyanate et Toluene 2,6-Diisocyanate)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
m-Tolyldiene diisocyanate (Mixture of Toluene 2, 4-diisocyanate and Toluene-2, 6-diisocyanate)	< 10	26471-62-5	247-722-4	Aucun attribué	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 2; H330 Resp. Sens. 1; H334 STOT SE 3; H335 Carc. 2; H351 Aquatic Chronic 3; H412

H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H330: Mortel par inhalation. H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H351: Susceptible de provoquer le cancer. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

3.2 Mélanges Non applicable

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Ne pas respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche. Éviter tout contact.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Si la respiration est laborieuse, de l'oxygène doit être administrée par du personnel qualifié.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/polyéthylène glycol. Enlever les vêtements contaminés. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

Ingestion	et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, faire boire du lait ou du blanc d'œuf, faire un lavage d'estomac et appeler un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Peut provoquer une allergie cutanée. Mortel par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible de provoquer le cancer.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter symptomatiquement. EN CAS D'INHALATION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. L'effet de l'inhalation peut être différé. Administrer immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde pour prévenir un oedème pulmonaire. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'Extinction Appropriés	Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de l'eau pulvérisée ou de la poudre chimique.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxydes de carbone, Oxydes d'azote et Cyanure d'hydrogène. Le claquage thermique de ce produit pendant un incendie ou en cas de températures très élevées peut générer les produits de décomposition suivants : Amines et Isocyanates. La génération de gaz pendant la décomposition peut entraîner une augmentation de la pression dans des systèmes clos. En cas d'incendie, les récipients peuvent exploser.
5.3 Conseils aux pompiers	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Assurer une ventilation adéquate. Se tenir du côté du vent. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Porter un équipement de respiration approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Neutraliser avec: solution aqueuse (90 – 95 %), Ammoniac (5 – 10 %) et Liquides nettoyants (0.2 – 2 %) ou solution aqueuse (90 – 95 %), carbonate de sodium (5 – 10 %) et Liquides nettoyants (0.2 – 2 %). Transférer dans un conteneur pour élimination. Les composantes doivent pouvoir se mélanger avant la mise au rebut. Les produits de décomposition peuvent inclure gaz carboniques. ATTENTION : PRENDRE GARDE A LA PRESSION NON RELACHEE. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée.

Révision: 1.1 Date: 28.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

6.4 Référence à d'autres sections Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|--|--|
| <p>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</p> | <p>Pratiquer une ventilation adéquate. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Protéger de l'humidité.</p> |
| <p>7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités</p> <p>Température de stockage
Temps limite de stockage
Matières incompatibles</p> | <p>Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé. Tenir à l'écart de toute source de chaleur ou des flammes. Conserver à l'abri de l'humidité. Stocker sous un gaz inerte (ex azote) pour empêcher une entrée d'humidité ou d'air dans le container. Si le container est en partiellement vide le remplir à niveau soigneusement avec un gaz inerte avant de le resceller. Ambiante.
Stable dans les conditions normales.
Tenir à l'écart des: Agents oxydants forts, Alcools, Cuivre, alliage de cuivre et De l'eau.</p> |
| <p>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</p> | <p>Mesures de Photostress®.</p> |

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|--|--|
| <p>8.1 Paramètres de contrôle</p> <p>8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail</p> <p>8.1.2 Valeur limite biologique</p> <p>8.1.3 PNECs et DNELs</p> | <p>Non fixé.
Non fixé.
Non fixé.</p> |
| <p>8.2 Contrôles de l'exposition</p> <p>8.2.1 Contrôles techniques appropriés</p> | <p>Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.</p> |
| <p>8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)</p> <p>Protection des yeux/du visage</p>  <p>Protection de la peau</p>  <p>Protection respiratoire</p>  <p>Dangers thermiques</p> | <p>Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.</p> <p>Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).</p> <p>Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: Caoutchouc butyle.</p> <p>Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.</p> <p>Travailler dans des zones de travail bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire adéquate. Système(s) ouvert(s): Porter une protection respiratoire appropriée. Un appareil de protection respiratoire autonome peut être approprié.</p> <p>Non applicable.</p> |
| <p>8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De</p> | <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> |

Révision: 1.1 Date: 28.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

L'environnement

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Jaune pâle Liquide
Odeur	Piquante
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non fixé.
Point d'éclair	93 °C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation	<1 (BuAc = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	Non fixé.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1.073 (H ₂ O = 1)
Solubilité(s)	Réagit avec - De l'eau. Soluble dans: Tetrahydrofuran (N° CAS 109-99-9) et Diméthylformamide (N° CAS 109-99-9).
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Aucun

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes.
10.4 Conditions à éviter	Rien de connu.
10.5 Matières incompatibles	Tenir à l'écart des: Agents oxydants forts, Alcools, Cuivre, alliage de cuivre et De l'eau.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et Cyanure d'hydrogène. Le claquage thermique de ce produit pendant un incendie ou en cas de températures très élevées peut générer les produits de décomposition suivants : Amines et Isocyanates.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

Toxicité aiguë

Ingestion

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

m-Tolyldiene diisocyanate (N° CAS 26471-62-5): DL50 (souris) > 2000 mg/kg (National Toxicological Program, 1986, équivalent / similaire à OECD 401).

Inhalation

Acute Tox. 2: Mortel par inhalation.

Contact avec la Peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

m-Tolyldiene diisocyanate (N° CAS 26471-62-5): DL50 (lapin) > 2000 mg/kg

Révision: 1.1 Date: 28.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

Corrosion cutanée/irritation cutanée	(1964, équivalent / similaire à OECD 402). Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée. m-Tolyldene diisocyanate (N° CAS 26471-62-5): Sensibilisation cutanée: Positif (souris) (1995, équivalent / similaire à OECD 429). Resp. Sens. 1: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Carc. 2: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Autres informations	Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Estimation Mélange CL50 > 100 mg/l (Poissons)
12.2 Persistance et dégradabilité	Aucune information sur le mélange lui-même.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Aucune information sur le mélange lui-même.
12.4 Mobilité dans le sol	Aucune information sur le mélange lui-même.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit.
13.2 Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID / IMDG / IATA
14.1 Numéro ONU	UN 2810
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (Reaction Product of Castor Oil with Toluene Diisocyanate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin./Substance dangereuse pour l'environnement.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8 Renseignements supplémentaires	Aucun

Révision: 1.1 Date: 28.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE	
	Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Aucun
	Substance(s) extrêmement préoccupante	Aucun
15.1.2	Règlements nationaux	
	Wassergefährdungsklasse (Allemagne)	Classe de danger pour l'eau 2
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour m-tolyldene diisocyanate (Mixture of Toluene 2, 4-diisocyanate and Toluene-2, 6-diisocyanate) (CAS# 26471-62-5), Enregistrement(s) ECHA pré-existant m-tolyldene diisocyanate (Mixture of Toluene 2, 4-diisocyanate and Toluene-2, 6-diisocyanate) (CAS# 26471-62-5); et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Reaction Product of Castor Oil with Toluene Diisocyanate (CAS# 67700-43-0).

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.